

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour des raisons évidentes, la motion est vraiment inacceptable. Elle n'est pas seulement inacceptable, mais aussi futile et vexatoire que la motion du gouvernement inscrite au *Feuilleton* et dont nous sommes actuellement saisis.

M. l'Orateur: J'ai demandé au député de Lapointe s'il voulait invoquer quelque argument au sujet de ce point de procédure.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député, qui est un expert des questions de procédure, reconnaîtra que cet amendement dépasse de beaucoup les cadres très limités de la motion présentement à l'étude. Il s'agit d'une proposition ou motion de fond qui ne pourrait être débattue qu'après un avis ou du consentement unanime de la Chambre. Pour ces raisons, je considère que la motion est irrecevable.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, persuadé que mon amendement était régulier, je n'avais pas terminé mon exposé. Je crois que si vous l'aviez lu au complet, alors qu'on vous a dispensé de le faire...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai rendu ma décision à ce sujet, et je n'avais pas à lire la motion, car je l'ai entendue lorsque l'honorable député l'a lue, lentement et clairement. C'était suffisant pour me permettre de prendre la décision que je viens de rendre.

M. Grégoire: Alors, monsieur l'Orateur, comme il me reste quelques minutes, est-ce que je peux continuer mes remarques?

Je suis d'avis que mon programme redonnerait confiance dans le gouvernement. Je suis d'avis qu'il devrait dire quelque chose, préciser ce qu'il préconise. Mais on ne l'a pas entendu parler de quoi que ce soit à ce sujet. Il devrait nous dire exactement ce qu'il a l'intention de faire pour justifier la confiance du Parlement. S'il ne le fait pas, je ne suis pas prêt à voter en sa faveur. S'il a des intentions, qu'il nous les dise, et, ensuite, nous jugerons. Mais s'il ne dit rien, comme l'ont fait tous les libéraux qu'on a entendus aujourd'hui—on voit qu'ils veulent continuer comme dans le passé—je ne suis pas prêt à l'appuyer.

Par ailleurs, s'il veut nous dire, nous spécifier pourquoi il mérite encore la confiance du Parlement et ce qu'il a l'intention de faire, au lieu de nous dire: S'il y a des élections, il y aura crise du dollar; c'est une peur, et je

n'ai plus peur de cela, nous pourrions en arriver à une décision. Qu'il nous dise exactement ce qu'il a l'intention de faire, et pourquoi on doit lui renouveler notre confiance. Je lui pose alors cette question: A-t-il, oui ou non, l'intention de relever l'économie, de diminuer le chômage au pays? A-t-il l'intention d'agir, de faire quelque chose? S'il nous dit oui, je l'appuierai. Par contre, s'il n'est pas prêt à nous dire pourquoi on devrait avoir confiance en lui, je ne suis pas prêt à l'appuyer.

C'est pourquoi, en définitive, la parole est au gouvernement. Il lui incombe de nous dire ce qu'il a l'intention de faire, et c'est après que nous jugerons si nous devons l'appuyer, et non sur ses réalisations antérieures, car elles ne sont pas si brillantes, si reluisantes. D'ailleurs, s'il faut en juger par ce qui s'est produit dans le passé, cela ne vaut pas la peine de changer.

S'il a l'intention d'améliorer la situation, de prendre des mesures visant à diminuer le chômage, à relever l'économie, qu'il nous le dise, et, à ce moment-là, nous jugerons selon ses intentions et non pas à l'aveuglette.

[Traduction]

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté ce long débat, j'aimerais, si vous le permettez, lire encore une fois la motion dont la Chambre est saisie, de façon à bien préciser dans le compte rendu les points que je compte soulever. Les préopinants l'ont déjà dit, c'est une motion qui sort tout à fait de l'ordinaire. C'est une manière équivoque de saisir la Chambre d'un sujet de discussion après que le gouvernement a été renvoyé. Voici cette motion:

Que la Chambre ne considère pas son vote du 19 février lors de la troisième lecture du bill n° C-193, qui avait été approuvé à toutes les étapes antérieures, comme un vote de défiance à l'endroit du gouvernement.

Tout d'abord, une analyse sérieuse de la motion me donne l'impression que si le gouvernement se sentait rassuré, il aurait présenté une simple motion de confiance ou de défiance. Le gouvernement tente en effet—et s'il y a tromperie c'est de l'autre côté de la Chambre qu'elle émane—de rétablir un impôt que l'opposition en bloc a rejeté par son vote. Voilà ce que tente de faire le gouvernement. S'il arrive à introduire en douce cette motion il essaiera de rétablir l'impôt en question.